FICHE DE DONNEES DE SECURITE

LABORATOIRES ANIOS

Selon la Directive 91/155/CEE

Laboratoires Pharmaceutiques n° F 9218 Pavé du Moulin 59260 LILLE-HELLEMMES

03.20.67.67.67 Télécopie : 03.20.67.67.68

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA: 01.45.42.59.59.

1 - IDENTIFICATION

1.1 Désignation commerciale

1.2 Distributeur

PHS ASSOUPLISSANT DESINFECTANT

PRO HYGIENE SERVICE

1 à 11 rue du puits Dixme Senia 524

01.41.76.22.67 94577 ORLY Cedex Télécopie: 01.41.76.22.39

2 - COMPOSITION

2.1 Nature chimique

Dérivé d'imidazoline, agent non ionique, tensioactif cationiques, parfum.

2.2 Composants pouvant apporter un danger.

Chlorure de didécyldiméthylammonium C, R34, R22, R10

CAS nº 7173-51-5

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

3.1 Risques spécifiques

La préparation n'est pas soumise à classification selon la directive 88/379/CEE.

4 - MESURES DE PREMIERS SECOURS

- En cas de projection du produit dans les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau, même sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un spécialiste.
- En cas de contact avec la peau se laver avec de l'eau et du savon. Si des réactions d'irritation survenaient, consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement, utiliser un pansement gastrique et consulter d'urgence un médecin, lui montrer l'étiquette.

5 - MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction Le produit lui même ne brûle pas. En cas de feu à proximité, tous les

- Recommandés moyens d'extinction peuvent être utilisés.

Méthodes particulières

d'intervention

Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Equipement spéciaux pour la En cas d'incendie utiliser un appareil respiratoire autonome et une

protection des intervenants. combinaison complète de protection.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

l'environnement.

6.1 Précautions individuelles Mettre des gants appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de Ne pas rejeter dans le milieu naturel (cours d'eau, sols et végétations...).

6.3 Méthodes de nettoyage Ne pas réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine, en vue

d'une réutilisation.

En cas de déversement, répandre une matière absorbante inerte.

Laver la partie souillée avec de l'eau.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation Produit d'usage externe. Ne pas avaler.

Eviter toute projection dans les yeux.

Bien refermer après usage.

7.2 Stockage Conserver dans son emballage d'origine.

Stocker à l'abri de la chaleur, dans des locaux bien ventilés entre +5°C et

+35°C.

Ne pas dépasser la date de péremption indiquée sur l'emballage.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTIONS INDIVIDUELLES

Bain pour les yeux.

Mesures générales de protection et d'hygiène : respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre de produits

chimiques.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Aspect Etat Physique à 20°C: Liquide, limpide

Couleur : Bleue
Odeur : Parfumée

9.2 pH Produit pur.....: $6.5 \pm 0.5 \text{ à } 20^{\circ}\text{C}$

9.3 Masse volumique $0,990 \pm 0,007 \text{ g/cc} \text{ à } 20^{\circ}\text{C}$

9.4 Point d'éclair Non applicable 9.5 Inflammabilité Non inflammable.

10 - STABILITE ET REACTIVITE 10.1 Stabilité 10.2 Conditions à éviter 10.3 Matières à éviter	Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Composés oxydants organiques et inorganiques puissants. Les acides et
	alcalis.
11 - Informations Toxicologiques 11.1 Irritation cutanée	Un contact prolongé ou répété du produit pur avec la peau peut entraîner une démangeaison avec rougeur locale légère à modérée.
11.2 Irritation oculaire	Un contact oculaire avec le produit pur peut provoquer une conjonctive caractérisée par une rougeur de la conjonctive et une sécrétion abondante, des sensations d'irritations dans les yeux, avec un larmoiement et un clignement excessif.
12- Informations Ecologiques	Préparation facilement biodégradable. De faibles concentrations ne perturbent pas le cycle biologique des boues activées et peuvent être dégradées dans un système de traitement des eaux usées.
13- Considérations relatives à l'élimination	Compte tenu de la réglementation en vigueur, les emballages contaminés doivent être transportés dans un centre agrée en vue de leur recyclage ou valorisation.
14 - Informations Relatives au transport	Non repris comme matière dangereuse au sens de la réglementation des transports.
15 - Informations réglementaires Fiches de données de sécurité	Directive 91/155/CEE modifiée par Dir. 93/112/CEE : substances et préparations dangereuses.
Classement/Etiquetage CEE	Directive 88/379/CEE modifiée par Dir. 93/72/CEE (19è adaptation) Symbole(s) de danger : Aucun
	Phrases S: S2: Conserver hors de portée des enfants. S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S37: Porter des gants appropriés.

16 - Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi.

<u>Indications</u>: Action assouplissante, désinfectante à fort pouvoir rémanent et désodorisante.

<u>Dose d'emploi</u>: Utilisation à la dilution de 0,125 % dans la dernière eau de rinçage, soit 1 dose de 50 ml pour 8 kg de linge ou 40 litres d'eau. Temps de contact optimum : > à 5 minutes.

Cette fiche tient compte de tous les dangers potentiels susceptibles d'être liés à la manipulation et à l'utilisation normales des préparations sous la forme où elles sont mises sur le marché, mais non nécessairement sous n'importe qu'elle forme différente d'utilisation finale, par exemple à l'état dilué.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les obligations réglementaires qui lui incombent et qui engagent sa responsabilité selon les clauses ciaprès : elles sont données de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. NOTA: "L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée exhaustive.